



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

Trente et unième Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Panama (Panama), 26 - 30 avril 2010

Questions découlant du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire et de la trente-sixième session de la Conférence de la FAO, notamment la mise en œuvre du Plan d'action immédiate (PAI), y compris le Réseau des bureaux décentralisés

A. Introduction

1. Le présent document a pour objet de porter à la connaissance des participants aux Conférences régionales de la FAO les conclusions du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire (16 - 18 novembre 2009) et de la trente-sixième session de la Conférence de la FAO (18 - 23 novembre 2009) qui se sont tous deux tenus à Rome. Il évoque également la mise en œuvre du PAI et ses conséquences sur le réseau des bureaux décentralisés.

B. Sommet mondial sur la sécurité alimentaire

(Rome, 16-18 novembre 2009)

2. Des représentants de la Communauté européenne ainsi que des chefs d'État et de gouvernement et des ministres de 182 pays ont participé au Sommet. En vue de libérer durablement le monde de la faim, et ce, le plus rapidement possible, les participants ont adopté unanimement une Déclaration dans laquelle ils s'engagent à intensifier leurs efforts afin:
- De veiller à ce que des mesures urgentes soient prises aux niveaux national, régional et mondial pour assurer la concrétisation pleine et entière de l'Objectif du Millénaire pour le développement n° 1 et de l'Objectif du Sommet mondial de l'alimentation de 1996, à savoir réduire de moitié respectivement le pourcentage et le nombre de personnes souffrant de faim et de malnutrition d'ici à 2015;
 - D'unir leurs efforts et leurs compétences pour œuvrer au sein du Partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

en s'appuyant sur les structures en place pour renforcer la gouvernance et la coopération, promouvoir une meilleure coordination aux échelles mondiale, régionale et nationale et faire en sorte que les intérêts nationaux et régionaux soient dûment exprimés et pris en compte – ils se sont donc engagés à mettre en œuvre intégralement la réforme du CSA qui, en tant que principale plateforme internationale et intergouvernementale ouverte au sein de laquelle collaborent toutes sortes de parties prenantes engagées, est au cœur des efforts visant à faire avancer le Partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition.

- c. D'inverser la tendance à la diminution des financements nationaux et internationaux consacrés à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et au développement rural des pays en développement et de promouvoir de nouveaux investissements propres à susciter une augmentation de la production et de la productivité agricoles durables, à réduire la pauvreté et à contribuer à la sécurité alimentaire et à l'accès de tous à la nourriture.
- d. D'agir par anticipation pour faire face aux problèmes que pose le changement climatique en matière de sécurité alimentaire et pour répondre à la nécessité d'une adaptation et de mesures d'atténuation dans le domaine de l'agriculture et de renforcer la capacité d'adaptation des producteurs agricoles au changement climatique, en mettant l'accent sur les petits producteurs agricoles et les populations vulnérables.

3. Pour atteindre ces objectifs stratégiques, les participants au Sommet sont convenus des cinq Principes de Rome pour une sécurité alimentaire mondiale durable, énoncés ci-après :

Principe 1: investir dans des plans pris en charge par les pays, visant à affecter les ressources à des programmes et des partenariats bien conçus et axés sur les résultats.

Principe 2: stimuler une coordination stratégique aux niveaux national, régional et mondial pour améliorer la gouvernance, favoriser une meilleure allocation des ressources, éviter les chevauchements d'efforts et identifier les insuffisances des réponses.

Principe 3: s'efforcer d'adopter une double approche globale de la sécurité alimentaire consistant en: 1) une action directe visant à remédier immédiatement à la faim dont souffrent les plus vulnérables et 2) des programmes à moyen et long termes dans les domaines de l'agriculture durable, de la sécurité alimentaire, de la nutrition et du développement rural visant à éliminer les causes profondes de la faim et de la pauvreté, en particulier grâce à la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate.

Principe 4: veiller à ce que le système multilatéral joue un rôle important grâce à des améliorations continues au regard de l'efficacité, de la réactivité, de la coordination et de l'efficacité des institutions multilatérales.

Principe 5: garantir un engagement soutenu et substantiel, de la part de tous les partenaires à l'investissement dans l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, avec mise à disposition rapide et fiable des ressources nécessaires, dans le cadre de plans et de programmes pluriannuels.

La déclaration du Sommet indique explicitement qu'il faut soutenir les cadres de développement régionaux tels que le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) du nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), l'initiative « l'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025 », le « Cadre intégré de la sécurité alimentaire de l'ANASE » et la « Déclaration de Riyad sur le renforcement de la coopération arabe pour faire face aux crises alimentaires mondiales ».

C. Trente-sixième session de la Conférence de la FAO

(Rome, 18 - 23 novembre 2009)

4. La Conférence a examiné différentes questions techniques, financières ou relatives aux programmes ainsi que les activités menées par différents comités. Les conclusions des débats sont résumées ci-dessous. L'intégralité du compte rendu de la trente-sixième de la Conférence (C 2009/REP) est téléchargeable à l'adresse:

www.fao.org/docrep/meeting/018/k6821E02.pdf.

Examen de la situation de l'alimentation et de l'agriculture

5. Les Membres ont évoqué la situation de l'agriculture et de la sécurité alimentaire mondiales. Ils ont également débattu sur le thème de la discussion générale, qui portait sur l'efficacité de la prévention et de la réponse face aux menaces et aux situations d'urgence ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture.

6. La Conférence a pris note avec une profonde inquiétude de la brusque aggravation récente de la situation mondiale de la sécurité alimentaire sous l'effet conjugué de la crise alimentaire et de la crise financière et économique consécutive à celle-ci. Ainsi, en 2009, le nombre de personnes sous-alimentées dans le monde est passé à plus d'un milliard. La Conférence a réaffirmé combien il était urgent d'inverser cette tendance et de s'engager sur la voie d'une réduction régulière du nombre de personnes souffrant de la faim.

7. Les participants à la Conférence se sont dits conscients qu'il faudrait s'attaquer à l'élimination de la faim dans le monde alors même que de nouveaux défis de plus en plus urgents devaient être relevés, notamment nourrir une population mondiale croissante, qui devrait compter 9 milliards de personnes d'ici à 2050, satisfaire la demande croissante de biocarburants, qui exercera une forte pression sur les ressources naturelles, ou encore assurer une gestion durable des ressources naturelles, qui sont limitées.

8. La Conférence a particulièrement souligné les principales menaces que fait peser changement climatique, qui sont de nature à compromettre la sécurité alimentaire d'importants groupes de population et de pays parmi les plus pauvres et vulnérables du monde. Elle a demandé que l'agriculture mondiale relève le double défi consistant à s'adapter au changement climatique et à contribuer à son atténuation, et que des efforts soutenus soient consentis en matière de recherche et d'innovation technologique pour atteindre cet objectif.

9. La Conférence a souligné que, pour éliminer la faim tout en relevant les autres grands défis qui se posent à l'agriculture mondiale, il fallait accroître sensiblement les

investissements nationaux et internationaux, publics et privés, dans l'agriculture ainsi que dans la sécurité alimentaire et la nutrition.

10. Plusieurs délégations ont également mis en relief l'importance d'un système commercial réglementé, fondé sur le libre-échange et sur des pratiques loyales, un élément essentiel de la lutte contre la faim et la pauvreté qui permettrait d'éviter que la crise alimentaire récente se reproduise. Plusieurs Membres ont émis le vœu que le cycle de négociations multilatérales de Doha sur le commerce soit mené à bien.

11. La Conférence a également souligné qu'il fallait une coordination et une gouvernance internationales efficaces en matière de sécurité alimentaire. Elle a insisté sur l'importance du Partenariat mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire et la nutrition, dont le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) est un élément primordial. Dans ce contexte, elle a tout particulièrement mis en exergue le rôle du CSA réformé, qui constitue une plateforme de débat et de coordination propre à renforcer les efforts collectifs consentis par toutes les parties prenantes.

12. Au niveau technique, la Conférence a fait valoir qu'une coordination était nécessaire entre les organisations du système des Nations Unies et d'autres organismes internationaux engagés dans la lutte contre la faim et le développement agricole et rural. Elle a notamment mentionné qu'une coordination efficace était nécessaire entre les organisations dont le siège est à Rome.

Questions de fond et de politique générale en matière d'alimentation et d'agriculture

13. La Conférence a examiné le travail accompli dans un certain nombre de domaines d'activités de l'Organisation, et donné des orientations à cet égard.

14. ***Stratégie mondiale en matière de statistiques agricoles et rurales.*** La Conférence s'est félicitée de l'excellente qualité du document intitulé « Stratégie mondiale en matière de statistiques agricoles et rurales », établi par la Division de la statistique de la FAO, qui tenait compte des conclusions et Recommandations de la récente Évaluation indépendante du rôle et des activités de la FAO dans le domaine statistique. La Conférence a reconnu que la stratégie mondiale était essentielle pour améliorer les statistiques agricoles et rurales et répondre aux besoins nouveaux en matière de statistiques servant à l'établissement des politiques de développement au XXI^e siècle.

15. ***Rapport intérimaire sur l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.*** La Conférence s'est félicitée du deuxième rapport intérimaire présenté par le Secrétariat de la FAO et a encouragé la FAO à continuer de travailler à une plus grande cohérence à l'échelle du système des Nations Unies (dans le respect des mandats établis), à une plus grande harmonisation, et à plus d'efficacité et d'efficience tout en gardant à l'esprit que la prise en main par les pays, la prise en compte de leurs priorités et l'exécution nationale constituent autant de pierres angulaires du processus de développement. Les Membres ont également salué les efforts engagés par la FAO pour améliorer la collaboration et les partenariats de terrain, notamment l'initiative pilote « Unis dans l'action », notant toutefois que ni l'évaluation indépendante de ladite initiative, ni les débats intergouvernementaux au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies, n'étaient

achevés. La Conférence a noté que la FAO a pris le ferme engagement de simplifier et d'harmoniser les pratiques de fonctionnement, d'accroître l'importance donnée dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) aux questions intéressant l'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement rural, et d'assurer le fonctionnement efficace du système des coordonnateurs résidents. La Conférence a reconnu que l'Examen triennal d'ensemble constituait un point de départ pour améliorer la coopération au sein du système des Nations Unies, notamment entre les organisations dont le siège est à Rome (FIDA, PAM et FAO).

16. ***Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques.*** La Conférence a réaffirmé son appui à la Déclaration d'Interlaken sur les ressources zoogénétiques et a souligné le fait qu'il était urgent d'appliquer le *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* afin de contribuer à la sécurité alimentaire mondiale et au développement rural durable, de relever les défis mondiaux en matière d'environnement, notamment ceux liés au changement climatique, et de contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement 1 et 7. La Conférence a recommandé à la FAO de mettre l'accent, dans son programme élevage, sur les liens entre la gestion des ressources zoogénétiques, la santé animale, les politiques en matière d'élevage et les institutions chargées de lutter contre la pauvreté, la biodiversité ainsi que l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. Elle a exhorté tous les Membres et tous les mécanismes, fonds et organes internationaux pertinents à accorder la priorité et l'attention voulues à l'allocation effective de ressources prévisibles et convenues au *Plan d'action mondial*. Elle a aussi demandé à la FAO de prévoir un appui suffisant du Programme ordinaire à la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*.

17. ***Année internationale de la pomme de terre (2008).*** La Conférence s'est félicitée des activités menées par la FAO dans le cadre de l'Année internationale de la pomme de terre, en collaboration avec le Centre international de la pomme de terre (CIP) et d'autres partenaires clés, en vue de sensibiliser le monde au rôle essentiel de la pomme de terre (*Solanum tuberosum*) pour la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté. La Conférence a souligné le rôle essentiel joué par la FAO dans l'échange de connaissances sur la pomme de terre et les efforts qu'elle a déployés pour inciter la société civile et le secteur privé à s'intéresser davantage au secteur de la pomme de terre dans les pays en développement.

18. ***Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.*** La Conférence a encouragé la FAO à accorder, dans son Programme ordinaire, un rang de priorité élevé à la mise en œuvre du programme de travail pluriannuel de la Commission. La Conférence a par ailleurs adopté le *Plan stratégique 2010-2017*. Elle a également approuvé la création d'un groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières et invité par conséquent le Directeur général à examiner le rôle du Groupe d'experts des ressources génétiques forestières. La Conférence a prié la FAO de publier et de diffuser largement le *deuxième Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*.

Questions relatives au programme et au budget

19. ***Rapport sur l'exécution du Programme 2006-2007.*** La Conférence a pu, de façon générale, constater que pour l'exécution du Programme ordinaire, les ressources inscrites au budget avaient intégralement été utilisées et que le Programme de travail pour 2006-07

avait été mis en œuvre. La Conférence a noté que, conformément au Plan d'action immédiate (PAI), un nouveau système de suivi de l'exécution et d'établissement de rapports axé sur les résultats serait élaboré pour l'exercice 2010-11 en vue de fournir aux Membres des informations essentielles sur les résultats, d'améliorer encore le contrôle et de contribuer au processus de planification et d'établissement du budget. La Conférence a recommandé qu'il soit procédé aux consultations nécessaires des organes directeurs compétents afin que le nouveau rapport réponde parfaitement aux attentes des Membres à ce sujet.

20. ***Rapport d'évaluation du Programme 2009.*** La Conférence a salué la qualité du document dans sa nouvelle forme améliorée et les efforts consentis pour mettre mieux à profit les enseignements tirés de l'évaluation, et pour améliorer l'évaluation de l'impact, notamment par une meilleure consultation des parties prenantes et par des retours d'informations plus systématiques, de l'évaluation à la programmation. Elle a souligné qu'il était nécessaire de préserver un équilibre, dans le travail d'évaluation, entre les activités normatives et le programme de terrain, et elle a noté que la Direction de la FAO était plus réceptive aux recommandations des principales évaluations.

21. ***Cadre stratégique de la FAO 2010-19.*** La Conférence a approuvé le Cadre stratégique 2010-19 et a rappelé qu'il représentait l'aboutissement d'une consultation et d'une réflexion approfondies que les Membres et le Secrétariat avaient menées pendant de nombreux mois. La Conférence a également insisté sur l'importance de l'engagement mutuel des Membres et du Secrétariat en faveur de la réalisation des buts et objectifs formulés dans le Cadre stratégique. Elle a souligné combien il était important d'examiner le Cadre stratégique tous les quatre ans afin de l'adapter à tout défi ou possibilité apparu récemment. La Conférence s'est félicitée que ce nouveau cadre renforce encore la collaboration plus étroite et plus vaste avec d'autres institutions du système des Nations Unies, contribuant ainsi à une plus grande cohérence de celui-ci.

22. ***Plan à moyen terme 2010-13 et Programme de travail et budget 2010-11.*** La Conférence a approuvé le Plan à moyen terme 2010-13 et ses cadres de Résultats de l'Organisation. Elle a souligné la nécessité d'améliorer l'établissement des priorités, la formulation d'indicateurs de performance, de données de base et de cibles ainsi que la mise en œuvre du suivi et de la communication des résultats qui seraient examinée par les Comités techniques et les Conférences régionales, ainsi que par le Comité du Programme et le Comité financier et le Conseil. La Conférence s'est félicitée de la planification et de la présentation intégrées des contributions mises en recouvrement et des contributions volontaires dans le Programme de travail et budget (PTB) 2010-11, tout en recommandant de ne pas trop compter sur les contributions volontaires pour les activités du Programme ordinaire. Elle a précisé que s'il était nécessaire d'obtenir à la fois des gains d'efficacité supplémentaires non identifiés et des économies ponctuelles, la distinction entre ces deux éléments était que le premier nécessitait des mesures permettant d'obtenir des économies régulières à partir de 2010-11, tandis que les économies ponctuelles devraient comporter des initiatives visant à obtenir des économies ponctuelles, exceptionnelles pendant l'exercice 2010-2011 uniquement. Elle a demandé que les mesures visant à obtenir des gains d'efficacité supplémentaires non identifiés et des économies ponctuelles comportent en particulier des actions visant à limiter les coûts des ressources humaines hors personnel et des voyages officiels tout en protégeant l'exécution des programmes techniques et économiques de l'Organisation. La Conférence

a adopté la Résolution 3/2009 – Ouverture de crédits budgétaires pour 2010-11 (voir l'annexe I).

Questions constitutionnelles et juridiques – Amendements aux textes fondamentaux

23. La Conférence s'est félicitée de ce que les travaux très importants de révision des Textes fondamentaux nécessaires pour la mise en oeuvre du PAI étaient accomplis et elle a félicité toutes les parties associées à ce processus. La Conférence a noté que la réforme de la gouvernance, préconisée par le PAI, supposait l'adoption d'une série de résolutions portant amendement à l'Acte constitutif, au Règlement général de l'Organisation et au Règlement financier, ainsi qu'un certain nombre de résolutions définissant les fonctions des organes directeurs et d'autres processus de gouvernance, tels que la réforme de la programmation, l'établissement du budget et le système de suivi axé sur les résultats. La Conférence a adopté les amendements à l'Acte constitutif, au Règlement général de l'Organisation et au Règlement financier proposés par le Conseil à sa cent trente-sixième session (voir l'annexe II).

Suite donnée aux directives de la Conférence

24. La Conférence a sollicité la mise en oeuvre d'une série d'actions de suivi. Plus précisément, elle a demandé:

- au Secrétariat de prévoir un appui suffisant du Programme ordinaire à la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* adopté par la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
- à la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de continuer de surveiller et d'évaluer la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* et de faire régulièrement rapport à la Conférence à ce sujet;
- au Comité des pêches de revoir à sa prochaine session les priorités de son programme de travail;
- au Comité des forêts de débattre à ses prochaines sessions des priorités concernant l'appui de la FAO aux Membres en matière de foresterie;
- au Secrétariat de continuer d'aider les Membres à renforcer leurs capacités à élaborer des réponses efficaces aux changements climatiques, notamment en les atténuant et en s'y adaptant, pour ce qui concerne les forêts;
- au Secrétariat de préparer un rapport sur la Situation des ressources génétiques forestières mondiales pour contribuer au plan de travail de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
- au Secrétariat de présenter à la vingt-deuxième session du Comité de l'agriculture un document présentant les priorités du Programme de travail et budget 2012-13;

- au Secrétariat de s'assurer que les mesures visant à obtenir des gains d'efficacité supplémentaires non identifiés et des économies ponctuelles comportent en particulier des actions visant à limiter les coûts des ressources humaines hors personnel et des voyages officiels tout en protégeant l'exécution des programmes techniques et économiques de l'Organisation;
- au Directeur général de communiquer au Comité financier les ajustements en cours du Programme de travail pour les gains d'efficacité supplémentaires non identifiés et les économies ponctuelles s'élevant à 22 800 000 USD;
- au Secrétariat d'harmoniser les amendements au Règlement général de l'Organisation proposés aux fins de la réforme du CSA avec les amendements proposés pour la mise en application du Plan d'action immédiate (PAI) en particulier quant à l'article XXXIII du Règlement général de l'Organisation;
- à la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de faire rapport sur ses travaux aux prochaines sessions de la Conférence;
- au Secrétariat de publier et diffuser largement le *deuxième Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*;
- au Directeur général de porter la Résolution 18/2009 « Politiques et dispositions relatives à l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et au partage des avantages en découlant » à l'attention du Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique.

D. Mise en œuvre du Plan d'action immédiate

25. À sa trente-cinquième session, en novembre 2008, la Conférence a approuvé le Plan d'action immédiate (PAI) pour le renouveau de la FAO et créé un Comité de la Conférence de durée limitée chargé du suivi de l'Évaluation externe indépendante de la FAO (CoC-EEI). Le PAI est un programme visant à réformer la FAO en cinq ans (entre 2009 et 2013).

Avancées réalisées en 2009

26. À la Conférence de novembre 2009, le Président indépendant du Conseil sortant, le professeur Noori Naeini, s'est félicité des importants progrès accomplis en 2009 dans la mise en œuvre du Plan d'action immédiate. Il a souligné certaines réalisations méritant d'être signalées: la gestion axée sur les résultats avait été introduite, la transition vers une culture axée sur les résultats avait commencé, la décentralisation se poursuivait, de même que la délégation des responsabilités et la restructuration et la rationalisation organisationnelles, l'amélioration de la gestion des ressources humaines mobilisait davantage l'attention et une gouvernance plus efficace était mise en place. Il a également évoqué d'autres réussites accomplies cette année, comme le lancement de l'énoncé de la vision interne de l'Organisation, qui atteste que le personnel est « fier de travailler pour la FAO ». Il a par ailleurs indiqué que de telles avancées auraient été impossibles sans

l'esprit de confiance et d'étroite collaboration qui a prévalu entre les Membres et la Direction de la FAO dans la poursuite de la réforme de l'Organisation. Il a souligné que des efforts considérables seraient encore nécessaires à l'avenir et que le CoC-EEI exercerait une surveillance qui serait essentielle..

27. La Conférence de 2009, à travers la Résolution 4/2009, a noté avec satisfaction que des progrès importants ont été accomplis en 2009 s'agissant de la mise en œuvre de nombreuses actions du PAI et de recommandations connexes émanant de l'Examen détaillé des processus administratifs. Elle a reconnu que le renouveau de la FAO continuera à exiger des efforts considérables, notamment pour mettre en œuvre les projets ambitieux et complexes du PAI en 2010-11 et assurer l'intégration à long terme du changement de culture dans la réforme globale de l'Organisation. Elle a salué l'esprit de collaboration et de confiance qui a prévalu entre les Membres et la Direction de la FAO pour la conduite du processus de réforme en tant qu'entreprise conjointe bénéficiant de l'engagement sans réserve et de la participation interactive des Membres de l'Organisation, de l'appui constant du Directeur général et de la mobilisation de tout le personnel de l'Organisation.

Actions du PAI en 2010-11

28. En approuvant l'ouverture de crédits budgétaires pour 2010-11 (CR 4/2009), la Conférence a financé intégralement l'exécution du programme de réforme du PAI énoncé dans le Programme de travail et budget 2010-11. Le programme de réforme du PAI pour 2010-11 prévoit notamment la mise en œuvre d'un certain nombre de projets complexes de grande envergure qui se répercuteront sur le travail de nombreux fonctionnaires de la FAO. Les actions du PAI se concentreront sur les cinq domaines suivants:

- *Accent mis sur les besoins des Membres grâce à la **programmation fondée sur les résultats**, au suivi, à l'établissement de rapports et à la mobilisation de ressources¹*: l'Organisation mettra au point des systèmes de suivi et d'établissement de rapports destinés à donner aux Membres des informations clés sur les performances, et améliorera encore le nouveau modèle de planification et de budgétisation. Le déploiement du système d'évaluation du personnel (PEMS) à l'échelle de l'Organisation sera entrepris en 2010-11 pour établir un « lien de responsabilité » entre les objectifs stratégiques de la FAO et les performances individuelles du personnel. Priorité sera donnée aux travaux techniques de l'Organisation, activité permanente qui doit être menée activement pendant le premier cycle complet de planification fondée sur les résultats, en 2010-11. Une stratégie de mobilisation des ressources et de gestion composée de domaines d'action prioritaires, de cadres nationaux sur les priorités à moyen terme et de domaines d'action prioritaires régionaux et sous-régionaux, sera mise en place. Elle permettra de s'assurer que les contributions volontaires soient axées sur les cadres de résultats convenus et améliorent le suivi et le contrôle opérés par les organes directeurs.
- ***Unité d'action de l'Organisation** grâce à l'alignement des structures, rôles et responsabilités sur le cadre de résultats*: la structure du Siège continuera d'être

¹ Rapport du CoC-EEI sur le Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO - C 2009/7, paragraphe 72

affinée et l'Organisation investira dans les infrastructures essentielles afin de permettre au personnel des bureaux décentralisés d'utiliser les mêmes outils et installations que leurs collègues du Siège. L'Organisation doublera également le nombre des fonctionnaires faisant la rotation entre le Siège et les bureaux décentralisés afin d'assurer un flux de savoirs et de compétences entre les bureaux, et d'enrichir ainsi les expériences et les connaissances du personnel. Des éclaircissements sur les fonctions de certaines unités devront être apportés en vue d'assurer l'unité d'action de l'Organisation. Les partenariats de la FAO seront renforcés et renouvelés en exploitant les possibilités d'activités conjointes et les accords de collaboration avec les institutions ayant leur siège à Rome, le système des Nations Unies, le secteur privé et les organisations de la société civile.

- *Optimiser les ressources humaines grâce à une **politique, à des pratiques et à un changement de culture en matière de ressources humaines***: l'Organisation mettra en place un système commun et cohérent pour le recrutement et la valorisation des jeunes cadres, et investira dans le recrutement de fonctionnaires supplémentaires du cadre organique au sein de la Division de la gestion des ressources humaines. D'importantes initiatives telles que la politique de rotation du personnel et la mise en place du système d'évaluation et de gestion des résultats seront mises en œuvre. Les activités relatives au changement de culture seront axées sur le suivi de l'application de la vision interne de la FAO et l'intégration du changement de culture dans l'ensemble du processus de réforme.
- *Utilisation efficace des contributions des Membres grâce à la **réforme des systèmes administratifs et de gestion***: les actions du PAI intègrent l'ensemble des recommandations issues de l'Examen détaillé des fonctions administratives et de soutien et prévoient notamment plusieurs activités destinées à rationaliser et à améliorer les systèmes administratifs. Le fonctionnement du Centre de services communs (CSC) sera amélioré et la fonction des dossiers courants sera examinée en vue de l'automatiser davantage. Une nouvelle unité d'impression et de distribution sera mise en place, et une série d'améliorations relatives aux processus d'achat au Siège et sur le terrain seront introduites. Les systèmes administratifs continueront à être rationalisés, compte tenu également des résultats de l'examen externe en cours des activités administratives de la Direction générale. Un projet pilote de gestion des risques sera mené à bien. Il permettra d'évaluer la structure et le cadre actuels de gestion des risques de la FAO, de mettre en évidence les lacunes et de fournir des éléments utiles à l'élaboration d'un cadre de gestion des risques à l'échelle de l'Organisation, qui contiendra les éléments nécessaires pour améliorer de manière continue les capacités de la FAO en la matière. L'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) permettra d'améliorer la transmission d'informations financières et partant, de renforcer la confiance des Membres et des donateurs. Par ailleurs, l'amélioration des politiques, des processus et des systèmes d'information, sur le terrain, permettront de rehausser la qualité des données financières auxquelles le personnel des bureaux décentralisés a accès, favorisant ainsi une meilleure prise de décision et gestion des risques.
- *Meilleure articulation des besoins des Membres grâce à une **gouvernance et à un contrôle efficaces***: la fonction d'évaluation sera encore renforcée, notamment en ce qui concerne son rôle consultatif pour la gestion axée sur les résultats, la

programmation et l'établissement du budget. Les programmes pluriannuels de travail du Conseil, des comités du Conseil et des Conférences régionales seront affinés. Les organes directeurs compétents poursuivront l'examen des fonctions et du mandat du Comité de l'éthique qu'il est proposé de créer.

E. Incidence de la réforme sur le réseau des bureaux décentralisés

29. Le PAI a rappelé que pour réaliser ses objectifs stratégiques, la FAO devait maintenir une solide présence au travers des bureaux décentralisés afin de proposer ses services à ses membres avec toute la souplesse nécessaire et de travailler réellement comme une organisation détentrice de connaissances. La Direction de la FAO a également été priée de déléguer davantage de pouvoirs aux bureaux décentralisés et de faire participer le personnel de ces bureaux au système d'évaluation des performances axé sur les résultats. En outre, le PAI a exigé que la FAO modifie profondément la structure de sa gouvernance, notamment en intégrant les Conférences régionales aux organes directeurs. En 2009, les Membres ont porté une grande attention à la décentralisation, question qui a été abordée lors de quatre réunions formelles et deux réunions informelles.

Actions du PAI ayant une influence directe sur la décentralisation

30. La matrice d'actions concernée du PAI comporte 15 mesures. Parmi celles-ci, six ont été menées à bien et neuf sont en cours d'application. Sur ces dernières, trois nécessitent une action des États membres pour que des progrès puissent être accomplis (voir l'annexe III). Les actions ont essentiellement visé les changements ci-après:

- Une plus grande implication des bureaux régionaux dans la prise de décision, la programmation et l'établissement du budget de l'Organisation; notamment avec le transfert des lignes hiérarchiques des représentants de la FAO et des fonctionnaires techniques des régions, placés sous l'autorité des chefs des bureaux régionaux.
- Une rationalisation du système administratif pour améliorer le fonctionnement des bureaux décentralisés en conférant des pouvoirs bien plus importants aux bureaux de pays.
- Un ajustement progressif de l'éventail de compétences du personnel technique des bureaux régionaux et sous-régionaux, et des formations y afférentes, en fonction des nouveaux besoins et priorités.
- La mise en place, dans les bureaux décentralisés, d'un système d'établissement de rapports et de suivi fondé sur la référencement et les performances.
- La modernisation des infrastructures et des systèmes de TIC des bureaux décentralisés afin que leur personnel puisse utiliser les mêmes outils et installations que leurs collègues du Siège.

Autres réformes ayant une incidence sur le réseau des bureaux décentralisés

31. Pour que la décentralisation soit efficace, des progrès doivent impérativement être réalisés dans plusieurs domaines supplémentaires du PAI tels que la réforme de la programmation et de l'établissement du budget, la mise en place progressive de la décentralisation du PCT, la mobilisation de ressources, l'adoption des normes IPSAS, la réforme des conférences régionales, la restructuration du Siège, l'évolution vers une nouvelle culture et la réforme du système administratif et de gestion des ressources humaines. Un grand nombre des changements impulsés par le PAI auront des répercussions importantes sur le processus de décentralisation (voir l'annexe IV). Ils sont présentés ci-après dans leurs grandes lignes.

- Les bureaux décentralisés seront appelés à exercer un rôle plus conséquent dans la planification stratégique, l'établissement des priorités et la mobilisation des ressources. Ils prendront également une part active dans la formulation et l'introduction progressives des domaines d'action prioritaires, ce qui permettra à l'Organisation de mieux répondre à leurs priorités.
- La décentralisation du Programme de coopération technique (PCT) va également améliorer l'aptitude des bureaux décentralisés à répondre rapidement aux besoins des pays, des sous-régions et des régions.
- L'Organisation doublera le nombre des fonctionnaires effectuant la rotation entre le Siège et les bureaux décentralisés afin d'assurer le flux de savoirs et de compétences entre les bureaux, et d'enrichir ainsi les expériences et les connaissances du personnel.
- De plus grandes responsabilités vont être confiées aux Conférences régionales, qui vont devenir des organes directeurs de la FAO. Les Conférences régionales vont assurer une plus grande cohérence entre les domaines prioritaires de la FAO au niveau des régions et les objectifs stratégiques mondiaux de l'Organisation.
- Des partenariats plus étroits faciliteront la collaboration avec les organisations régionales et permettront à la FAO de mieux aligner ses actions sur celles des autres équipes de pays des Nations Unies. Les possibilités de coopération avec les institutions nationales et les entités du secteur privé seront également plus nombreuses.
- La réforme des politiques de ressources humaines sera poursuivie, l'accent étant mis sur une meilleure évaluation et gestion des performances, sur la formation des responsables, sur la communication d'informations, sur un appui plus solide à la restructuration et sur des mesures de rationalisation.

Le Secrétariat, en sus des actions du PAI présentées ci-dessus, élabore actuellement des documents stratégiques sur le renforcement des capacités et la gestion des informations et des connaissances, lesquels permettront d'améliorer le travail des bureaux décentralisés dans ces domaines.

Incidence sur les bureaux régionaux

32. Le renforcement des pouvoirs des bureaux régionaux constitue l'une des principales évolutions découlant de la décentralisation de la FAO. En collaboration s'il y a lieu avec les bureaux sous-régionaux, qui en font partie intégrante, ils assument désormais de nouvelles responsabilités: (i) superviser les bureaux de pays, y compris la gestion des ressources du réseau des représentants de la FAO; ii) gérer dans leur région respective, des programmes autres que d'urgence entrepris au titre du PCT; iii) conduire le processus de planification stratégique, de programmation et de budgétisation dans la région; iv) superviser les fonctionnaires techniques régionaux; v) organiser des conférences régionales renforcées, et leur offrir les services requis; vi) encadrer les partenariats, en particulier avec les organisations régionales; et vii) soutenir les bureaux de pays pour les questions liées aux réformes du système des Nations Unies. À la Conférence de 2009, le CoC-EEI a recommandé que le financement des bureaux régionaux soit à la mesure de leurs nouvelles responsabilités.

Vision à moyen et long terme de la structure et du fonctionnement du réseau des bureaux décentralisés de la FAO

33. Le point 3.84 du PAI a demandé à la Direction de la FAO de mener un examen du réseau des bureaux de pays sur la base d'un certain nombre de critères. L'objectif était de s'assurer, au minimum, de combler le déficit budgétaire structurel du réseau en optant pour d'autres formes de présence dans les pays. L'analyse des critères, telle que menée par la Direction, a fait l'objet de quatre réunions des groupes de travail du CoC-EEI en 2009. Malgré de longs débats, aucun accord n'a pu être trouvé à ce sujet. Dans l'intervalle, le CoC-EEI, puis la Conférence, sont convenus de combler le déficit budgétaire structurel des bureaux de pays en supprimant la réduction prévue au titre des vacances de postes, c'est-à-dire en éliminant l'abattement pour délai de recrutement pour le budget du réseau de représentants de la FAO. Ils ont également adopté les mesures intérimaires proposées par la Direction, à savoir: la nomination de coordonnateurs des secours d'urgence en tant que fonctionnaires chargés des représentations de la FAO, si possible et avec l'accord préalable des bailleurs de fonds concernés; la nomination des actuels représentants de la FAO à des postes vacants dans les bureaux régionaux et sous-régionaux; et l'attribution des fonctions de représentants de la FAO à des fonctionnaires techniques régionaux et sous-régionaux.

34. Dans ce contexte, le CoC-EEI a demandé à ses réunions de 2009, appuyé en cela par la Conférence de novembre 2009, que la Direction prépare pour examen par les Conférences régionales une vision à moyen et à long terme de la structure et du fonctionnement du réseau des bureaux décentralisés, à la lumière des actions du PAI en matière de décentralisation. Un projet de document est communiqué à cet effet sous la forme d'additif, pour discussion par les Conférences régionales. Après réception des contributions des conférences régionales, la Direction de la FAO présentera en 2010 des propositions aux organes directeurs compétents, pour examen et prise de décision.

Annexe I

RÉSOLUTION 3/2009

Ouvertures de crédits budgétaires 2010-11

LA CONFÉRENCE,

Ayant examiné le Programme de travail et budget présenté par le Directeur général;

Soulignant la nécessité de protéger les programmes techniques et économiques;

Ayant examiné les ouvertures nettes de crédits de 990 200 000 USD, proposées pour l'exercice financier 2010-11 au taux de change de 2008-09 de 1 EUR = 1,36 USD, ce qui suppose des dépenses de 431 550 000 USD et 410 813 000 EUR;

Ayant considéré que les crédits nets ci-dessus équivalent à 1 000 526 000 USD au taux de change de 1 EUR = 1,38 USD établi pour le budget 2010-11, après conversion de la portion en EUR;

1. **Approuve** le Programme de travail proposé par le Directeur général pour 2010-11, comme suit:

- a) Des crédits budgétaires sont ouverts, au taux de change de 1 EUR = 1,38 USD, comme suit:

		USD
Chapitre 1:	A – Intensification durable de la production agricole	50 370 000
Chapitre 2:	B – Accroissement de la production animale	32 566 000
Chapitre 3:	C – Gestion et utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles	57 090 000
Chapitre 4:	D – Amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments à tous les stades de la filière alimentaire	25 337 000
Chapitre 5:	E – Gestion durable des forêts et des arbres	43 569 000
Chapitre 6:	F - Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques et meilleures réponses aux défis mondiaux liés à l'environnement ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture	54 645 000
Chapitre 7:	G - Environnement porteur pour les marchés afin d'améliorer les moyens d'existence et le développement rural	41 612 000
Chapitre 8:	H – Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition	60 509 000
Chapitre 9:	I - Meilleure préparation et réponse efficace aux menaces et situations d'urgence alimentaires et agricoles	7 848 000
Chapitre 10:	K - Équité hommes-femmes pour l'accès aux ressources, aux biens, aux services et à la prise de décisions dans les zones rurales	10 284 000
Chapitre 11:	L - Accroissement et amélioration de l'efficacité des investissements publics et privés dans l'agriculture et le développement rural	38 643 000
Chapitre 12:	X – Collaboration efficace avec les États Membres et les parties prenantes	225 457 000
Chapitre 13:	Y – Administration efficace et efficiente	122 914 000
Chapitre 14:	Bureaux des représentants de la FAO	88 204 000
Chapitre 15:	Programme de coopération technique	111 694 000
Chapitre 16:	Imprévus	600 000
Chapitre 17:	Dépenses d'équipement	27 118 000
Chapitre 18:	Dépenses de sécurité	24 866 000
	Gains d'efficience supplémentaires non identifiés	(12 400 000)

Économies ponctuelles	(10 400 000)
Total ouverture de crédits (chiffre net)	1 000 526 000
Chapitre 19: Transfert au Fonds de péréquation des impôts	98 092 000
Total ouverture de crédits (chiffre brut)	1 098 618 000

- b) Les crédits budgétaires (chiffre net) ouverts au paragraphe a) ci-dessus comprennent un montant de 39 600 000 USD destiné à la mise en œuvre du Plan d'action immédiate, dont un montant estimatif de 18 200 000 USD pour les coûts ordinaires et 21 400 000 USD pour les coûts d'investissement, figurant dans le rapport du CoC-EEI à la Conférence de la FAO sur le Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO (C 2009/7).
 - c) Les crédits budgétaires (chiffre net) ouverts au paragraphe a) ci-dessus, après déduction du montant estimé des Recettes accessoires (5 000 000 USD) moins 2 500 000 USD à reporter de l'exercice 2008-09 (voir plus loin le paragraphe 2), seront couverts par les contributions ordinaires des États Membres, pour un montant total de 993 026 000 USD, pour l'exécution du Programme de travail.
 - d) Ces contributions sont fixées en USD et en EUR et comprennent 424 050 000 USD et 410 813 000 EUR. Cela traduit une répartition de 43,1 pour cent en USD et 56,9 pour cent en EUR pour les ouvertures de crédits (nettes), et 100 pour cent en USD pour les recettes diverses et les reports de l'exercice 2008-09.
 - e) Un montant supplémentaire de 14 100 000 USD destiné à financer les obligations au titre de l'assurance maladie après cessation de service sera également couvert par les contributions ordinaires des États Membres. Les contributions sont fixées en USD et en EUR, à raison d'une répartition de 32,6 pour cent en USD et 67,4 pour cent en EUR, de sorte qu'elles se monteront à 4 597 000 USD et à 6 861 000 EUR.
 - f) Les contributions totales dont sont redevables les États Membres, servant à financer l'exécution du Programme de travail approuvé et l'amortissement de l'assurance maladie après cessation de service s'élèveront à 428 647 000 USD et à 417 674 000 EUR. Les contributions dont sont redevables les États Membres en 2010 et en 2011 seront versées conformément au barème adopté par la Conférence à sa trente-sixième session.
 - g) Pour le calcul de la contribution effectivement due par chaque État Membre, un montant supplémentaire sera exigible, par l'intermédiaire du Fonds de péréquation des impôts, pour tout État Membre qui perçoit des impôts sur les traitements, émoluments et indemnités versés par la FAO aux fonctionnaires, impôts que l'Organisation rembourse aux fonctionnaires intéressés. Un montant provisionnel de 7 800 000 USD a été prévu à cette fin.
2. **Autorise** le Directeur général à virer tout solde non dépensé, à hauteur de 2 500 000 USD au titre de l'ouverture de crédits pour 2008-09 provenant d'autres chapitres budgétaires en faveur du Chapitre 17 (Dépenses d'équipement), tout solde non dépensé afférent au Chapitre 17 devant être reporté sur l'exercice suivant conformément à l'Article 6.11 du Règlement financier. Les montants précis virés seront communiqués par le Directeur général au Comité financier à sa session d'avril 2010 dans le rapport final sur l'exécution du budget pour 2008-09.
 3. **Invite** le Directeur général à communiquer au Comité financier les ajustements en cours du Programme de travail pour les gains d'efficacité supplémentaires non identifiés et les économies ponctuelles s'élevant à 22 800 000 USD visés au paragraphe 1 a) plus haut, qui, actuellement, ne sont pas pris en compte dans la structure par chapitre, en notant que les virements, qui sont effectués à l'intérieur d'un chapitre ou d'un chapitre à

l'autre, nécessaires pour mettre en œuvre les propositions, seront traités conformément à l'Article 4.5 du Règlement financier.

4. **Encourage** les Membres à verser des contributions volontaires pour faciliter l'exécution du programme de travail unifié en liaison avec le cadre des résultats.

Annexe II

Liste des principaux amendements apportés par la Conférence aux Textes fondamentaux de l'Organisation pour la mise en œuvre du PAI

- Conférences régionales
- Nouvelle date de la session de la Conférence
- Lignes hiérarchiques des Comités techniques et des Conférences régionales
- Président indépendant du Conseil
- Modifications apportées aux fonctions du Conseil
- Cycle révisé de la préparation du Programme et budget et des sessions des organes directeurs et suppression du sommaire du Programme de travail et budget
- Comité du Programme
- Comité financier
- Comité des questions constitutionnelles et juridiques
- Comité des produits
- Comité de l'agriculture
- Comité de la sécurité alimentaire mondiale
- Nomination du Directeur général
- Délégation de pouvoirs par le Directeur général
- Nomination aux postes de Directeur général adjoint

Annexe III. État d'avancement des actions du PAI rattachées au projet 6 relatif à la décentralisation

Action du PAI	Résultat attendu	État d'avancement	Observations
3.76	Le Comité du Programme et le Comité financier aident le Conseil à assurer le contrôle des politiques pour tous les aspects de la décentralisation, et notamment la mise en œuvre du Plan d'action immédiate.	En cours	En 2009, le CoC-EEI a assuré le suivi des questions relatives à la décentralisation.
3.77	Organiser des réunions de direction de haut niveau auxquelles les Sous-Directeurs généraux et les Représentants régionaux peuvent participer par liaison télévisuelle.	Action menée à bien	Ce travail se poursuit.
3.78	Placer les fonctionnaires techniques décentralisés travaillant dans les bureaux régionaux sous l'autorité directe des Représentants régionaux et Sous-Directeurs généraux ou, si cela est plus approprié pour le personnel sous-régional, sous celle des coordonnateurs sous-régionaux.	Action menée à bien	Le Directeur général a diffusé une note d'information sur la mise en œuvre des nouvelles lignes hiérarchiques.
3.79	Veiller à ce que les Sous-Directeurs généraux et représentants régionaux participent pleinement à la programmation et à l'établissement du budget.	Action menée à bien	Le rôle des Sous-Directeurs généraux et des Représentants régionaux s'est considérablement renforcé dans la préparation du Plan à moyen terme (PMT) et du Programme de travail et budget (PTB) pour 2010-11. Il sera plus important encore pour la préparation du PTB 2012-13.

3.80	Transférer vers les représentants régionaux et Sous-Directeurs généraux les responsabilités budgétaires et programmatiques des fonctionnaires techniques	Action menée à bien	Cette action a déjà été réalisée pour la préparation du PTB et du PMT pour 2010-11.
3.81	Transférer aux représentants régionaux et Sous-Directeurs généraux la responsabilité première des aspects techniques et de fond de la supervision des représentants de la FAO avec, si nécessaire, une ligne de compte rendu au Sous-Directeur général, par l'intermédiaire du coordonnateur sous-régional. Une unité au sein du bureau chargé des opérations s'occupera de la coordination générale, de la liaison entre les régions, etc.	Action menée à bien	Les représentants de la FAO sont désormais placés sous l'autorité directe des Sous-Directeurs régionaux et des représentants régionaux. Le Bureau d'appui à la décentralisation a été mis en place pour assurer les tâches de coordination, de liaison, etc.
3.82	Revoir toutes les délégations de pouvoirs vers les bureaux décentralisés ainsi que les procédures de contrôle.	En cours	Les délégations de pouvoirs en matière d'achats et de lettres d'accord ont été revues et des activités de formation sont en cours à ce titre. D'autres délégations sont prévues.
3.83	Retirer aux bureaux sous-régionaux leurs responsabilités administratives pour leur permettre d'opérer pleinement en qualité d'unités d'appui technique aux pays de la sous-région.	Action menée à bien	Les bureaux sous-régionaux n'ont aucune responsabilité administrative vis-à-vis des bureaux de pays.
3.84	Rationaliser la couverture des bureaux de pays.	En cours	Quatre documents comportant une section sur la couverture des pays ont été soumis au CoC-EEI en 2009. Aucun accord n'a été trouvé à ce sujet et il a été demandé à la Direction de la FAO de préparer une vision à moyen et à long terme de la structure et du fonctionnement du réseau des bureaux décentralisés. Dans l'intervalle, le CoC-

			EEI, puis la Conférence, sont convenus de combler le déficit budgétaire structurel des bureaux de pays en supprimant la réduction prévue au titre des vacances de postes, c'est-à-dire en éliminant l'abattement pour délai de recrutement pour le budget du réseau de représentants de la FAO. Ils ont également adopté les mesures intérimaires proposées par la Direction, à savoir: la nomination de coordonnateurs des secours d'urgence en tant que fonctionnaires chargés des représentations de la FAO, si possible et avec l'accord préalable des bailleurs de fonds concernés; la nomination des actuels représentants de la FAO à des postes vacants dans les bureaux régionaux et sous-régionaux; et l'attribution de fonctions de représentants de la FAO à des fonctionnaires techniques régionaux et sous-régionaux.
3.85	Adapter la composition des effectifs des bureaux sous-régionaux et régionaux, conformément aux besoins prioritaires, évalués en fonction des bureaux du système des Nations Unies	Action menée à bien	L'examen de l'éventail des compétences a été mené à bien et ses conclusions intégrées au PTB 2010-2011. Les modifications seront mises en œuvre progressivement, au fil de l'exercice biennal. Un nouvel examen de ce type sera conduit dans le cadre de la préparation du PTB 2012-13
3.86	Définir plus clairement la couverture du Bureau régional pour le Proche-Orient	En cours	Un document sur ce sujet a été communiqué en 2009 au CoC-EEI, lequel a par la suite demandé au Groupe régional pour le Proche-Orient de se pencher sur cette question.

3.87	Revoir les descriptions de poste, les profils de compétences (notamment en matière de politiques) ainsi que les procédures de recrutement et d'évaluation des performances (processus de concours ouvert) pour les Sous-Directeurs régionaux, les coordonnateurs sous-régionaux et les représentants de la FAO	En cours	Le profil de poste des représentants de la FAO, des représentants régionaux et des coordonnateurs sous-régionaux a été revu, comme en attestent les derniers avis de vacance de poste. La Division de la gestion des ressources humaines et le Bureau d'appui à la décentralisation procéderont à un examen plus approfondi des compétences requises.
3.88	Mettre en place pour les bureaux décentralisés des critères d'évaluation et un système de contrôle et d'établissement de rapports fondé sur les performances.	En cours	Des travaux sont en cours pour définir le nouveau système et ses liens avec la gestion axée sur les résultats.
3.89	Renforcer la formation du personnel.	En cours	Une nouvelle stratégie de formation est en cours d'élaboration.
3.90	Amélioration de l'infrastructure de TCI et appui fonctionnel aux Systèmes d'information pour les bureaux décentralisés	En cours	Des mesures ont été prises pour résoudre les problèmes de bande passante rencontrés par certains bureaux. De plus, un système de vidéoconférence de haute définition sera mis en place au Siège ainsi que dans les bureaux régionaux et sous-régionaux.
3.95	Transférer les fonctions du Bureau de la coordination et de la décentralisation aux Bureaux régionaux et sous-régionaux et à une unité de coordination du bureau responsable des opérations	Action menée à bien	Les fonctions du Bureau de la coordination et de la décentralisation ont été transférées aux bureaux régionaux et à la nouvelle unité (le Bureau d'appui à la décentralisation).

Annexe IV. État d'avancement des actions du PAI relatives à la décentralisation mais non rattachées au projet 6.

Actions du PAI	Numéro de projet	Nom du projet ou de l'action du PAI	Éléments intéressant la décentralisation	État
2.52 à 2.55	1	Réforme des organes directeurs	Amendement des Textes fondamentaux afin de modifier le statut, les fonctions, les structures hiérarchiques et les méthodes de travail des Conférences régionales.	En novembre 2009, la Conférence a adopté des amendements aux Textes fondamentaux qui prévoient pour les Conférences régionales de nouvelles responsabilités et de nouvelles méthodes de travail. Les régions auront ainsi davantage de poids dans les décisions prises par la FAO.
3.1 à 3.11	3	Réforme de la programmation, de la budgétisation et de la gestion axée sur les résultats.	Les contributions ordinaires et les ressources extrabudgétaires seront administrées dans un seul et même programme de travail. Les documents du programme et du budget seront établis sur la base d'une structure hiérarchique axée sur les résultats qui fera à ce titre l'objet de contrôles et d'évaluations.	Le PTB et le PMT 2010-11 que la Conférence a approuvés à sa session de 2009 englobent les contributions ordinaires et extrabudgétaires et sont basés sur les cadres de résultats. La gestion axée sur les résultats concerne également les bureaux régionaux et sous-régionaux. Les bureaux de pays seront familiarisés avec cette nouvelle méthode de programmation, d'abord au deuxième semestre de 2010, par le biais d'un projet pilote, puis progressivement durant le reste de l'exercice biennal et en 2012-13.

Actions du PAI	Numéro de projet	Nom du projet ou de l'action du PAI	Éléments intéressant la décentralisation	État
3.12 à 3.21	4	Mobilisation et gestion des ressources	La stratégie de mobilisation des ressources s'intéresse aux moyens de mobiliser des contributions ordinaires et extrabudgétaires pour les priorités convenues dans les objectifs stratégiques, en vue d'en améliorer le contrôle par les organes directeurs, d'augmenter la part de ressources communes ou non liées, de mieux cibler les contributions et d'en renforcer l'impact et de réduire les coûts de transaction.	La stratégie a été adoptée par la Conférence en novembre 2009, pour un lancement en 2010-11. Elle englobe les domaines d'action prioritaires, les cadres nationaux de priorités à moyen terme et les domaines régionaux et sous-régionaux d'action prioritaire. Sa mise en œuvre s'inscrit dans le processus de planification à moyen terme. La stratégie est encore en chantier et sera examinée de nouveau par le Comité financier et le Comité du Programme en 2010-11. Sept domaines d'action prioritaires ont été approuvés, ce qui contribuera à mobiliser des financements extrabudgétaires pour 45 des 49 résultats de l'Organisation. Le rôle des bureaux décentralisés en matière de mobilisation des ressources est actuellement réexaminé. Cela devra permettre de mieux canaliser lesdites ressources vers les priorités nationales, sous-régionales et régionales relevant des domaines d'action prioritaires de la FAO.
3.22 à 3.29	5	Programme de coopération technique (PCT)	La responsabilité des affectations au titre du PCT sera dévolue aux Sous-Directeurs régionaux et représentants régionaux et, à l'échelle nationale, aux représentants de la FAO.	Le transfert de responsabilités est terminé. Des orientations ont été formulées et des formations ont été dispensées dans les régions et les sous-régions.

Actions du PAI	Numéro de projet	Nom du projet ou de l'action du PAI	Éléments intéressant la décentralisation	État
3.104 à 3.118	8	Partenariats	Des liens de collaboration doivent être noués avec les différentes institutions compétentes pour atteindre les objectifs communs.	Une note relative à la stratégie sur les partenariats à l'échelle de l'Organisation a été approuvée et les actions relatives à sa mise en œuvre ont débuté. La stratégie permettra de renforcer les partenariats avec les organisations régionales, d'aider la FAO à mieux aligner ses actions sur celles des autres équipes de pays des Nations Unies, et de multiplier les possibilités de coopération avec les institutions nationales et les entités du secteur privé.
3.38 à 3.41	9	Réforme des systèmes administratifs et de gestion	Ce projet confère aux bureaux décentralisés des pouvoirs plus étendus en matière d'achats (révision de la section 502 du Manuel) et rationalise les pouvoirs relatifs aux lettres d'accord (révision de la section 507 du Manuel).	La version révisée de la section concernée du Manuel a été publiée fin 2009 et son application a débuté le 1 ^{er} janvier 2010. Les pouvoirs des représentants de la FAO sont aujourd'hui deux fois plus étendus en matière d'achats locaux. Un site Internet a été mis en place à ce sujet et des instructions leur ont été communiquées. Une formation est en cours et prendra fin en 2010. Les bureaux décentralisés vont ainsi disposer d'une plus grande capacité d'action et devront directement rendre compte de leur action.

Actions du PAI	Numéro de projet	Nom du projet ou de l'action du PAI	Éléments intéressant la décentralisation	État
3.42	11a	Normes comptables internationales du secteur public	Les processus, procédures et systèmes des bureaux décentralisés sont actuellement harmonisés avec les normes IPSAS. La nouvelle solution qui va remplacer le système de comptabilité actuellement utilisé sur le terrain couvrira les besoins des bureaux décentralisés en matière d'archivage, de comptabilité et de communication des opérations financières.	Conformément au projet de plan, le personnel concerné des bureaux décentralisés a reçu une aide dans le cadre projet sur les normes IPSAS. Une enquête a été menée auprès des utilisateurs des bureaux de pays en décembre 2009. L'architecture technique est aujourd'hui à l'étude.
3.30 à 3.32	13	Changement de culture	Créer une équipe chargée du changement de culture et composée de groupes provenant de toutes les régions et de tous les niveaux, afin d'élaborer et d'appliquer une vision interne de la culture de la FAO.	L'équipe chargée du changement de culture a été formée. Elle a élaboré une vision pour l'Organisation, laquelle a été adoptée le 5 novembre 2009. L'équipe a proposé un certain nombre d'actions, concernant notamment: i) les reconnaissances et les récompenses, ii) l'évolution des carrières et iii) la mise en place d'un environnement de travail ouvert.

Actions du PAI	Numéro de projet	Nom du projet ou de l'action du PAI	Éléments intéressant la décentralisation	État
3.59 à 3.75	14	Ressources humaines	Un cadre de stratégie de gestion des ressources humaines révisé, un document qui pourra faire l'objet de modifications et de mises à jour à tout moment, s'intéressera aux six aspects suivants : évaluation et gestion des performances, formation des dirigeants, communication d'informations sur la gestion, nouvelle politique en matière de ressources humaines, appui à la restructuration et initiatives de rationalisation.	Une politique de mobilité du personnel est à l'étude et devrait être mise en œuvre courant 2010. Le système de gestion et d'évaluation des performances est en place dans la plupart des bureaux décentralisés. Les chefs des bureaux décentralisés se rendent désormais régulièrement au Centre de perfectionnement des cadres FAO/PAM/FIDA pour y suivre une formation et un projet d'école virtuelle de la FAO est en cours. Un accord a été conclu avec le PAM concernant des services d'enseignement en ligne et l'on effectue un choix entre les cours proposés au sein des autres institutions des Nations Unies. Des efforts continuent d'être déployés pour assurer une représentation équitable des deux sexes et des diverses régions au sein du personnel de l'Organisation.